

Gourin Le Télégramme – 08 07 08

## **Enfouissement des déchets. Le maire de Roudouallec précise**

Dans le compte rendu du conseil communautaire qui s'est tenu, jeudi à Langoëlan, il était mentionné concernant le centre d'enfouissement des déchets de Plouray que Louis-Marc Rivoal, maire de Roudouallec, avait dit « C'est difficile d'être défavorable à un projet que l'on ne connaît pas. Ce projet va tout de même dans le sens de l'environnement. On peut toutefois émettre des réserves ». Selon L.-M. Rivoal, « cette phrase est sortie de son contexte, j'ai dit : « Ce projet va dans le sens de l'environnement par rapport aux orientations des directives européennes ». Il poursuit, en ces termes : « L'objectif prioritaire de nos générations étant bien de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre. La limitation des transports et de l'incinération, sources de pollution atmosphérique, pourrait se concrétiser grâce à des solutions d'enfouissement. Cependant, cela doit se faire dans le strict respect de la réglementation et il est urgent (comme je l'ai demandé avec d'autres élus), que la société GDE vienne exposer son projet devant le conseil de communauté, avec la présence d'un expert indépendant en la matière. Je suis très surpris que des élus soient prêts à voter un avis défavorable sur un dossier dont on ne connaît pas le contenu. Les élus sont mandatés par les électeurs afin d'avoir une attitude responsable et non pas pour avoir une attitude opportuniste et électoraliste à la moindre contestation », conclut le maire de Roudouallec.

Communiqué de presse

Réponse de NPCB à la mise au point de Monsieur L-M. Rivoal, Maire de Roudouallec parue le 8 juillet 2008-07-16

Le conseil Communautaire qui s'est tenu le jeudi 3 juillet 2008 a débattu du projet de décharge à Plouray. Plusieurs élus, sans doute mal assis entre deux chaises, ont tenu à faire des mises au point par voie de presse.

Celle de Mr. Louis-Marc Rivoal, maire de Roudouallec, est intéressante à plus d'un titre. Il déclare qu' « il est difficile d'être défavorable à un projet qu'on ne connaît pas ». Dont acte. Mais il poursuit aussitôt en disant que « ce projet va dans le sens de l'environnement par rapport aux orientations des directives européennes ».

Alors, Mr Rivoal connaît-il ou non la teneur du projet de GDE pour être en mesure de nous assurer qu'il respecte bien les directives européennes ?

Et de poursuivre, avec de belles déclarations sur l'effet de serre et les actions à entreprendre pour limiter les émissions de gaz, etc... Mais quelles sont les compétences de Mr Rivoal en la matière ? Comment peut-il dire que l'enfouissement est la solution miracle alors que les pays les plus en pointe dans le domaine de l'environnement s'orientent vers d'autres solutions ?

Et pour ce qui est du « strict respect de la réglementation », Mr Rivoal devrait se renseigner sur les pratiques des opérateurs de ce type de méga décharges, leurs méthodes de gestion et les nombreux « accidents » entraînant des pollutions du sol, de l'eau et de l'air.

Au fait, Mr Rivoal est également président de la commission « Affaires Économiques » de la CCPRM. À ce titre, Mr Rivoal serait bien inspiré de se poser les bonnes questions. Si l'on ne connaît pas le coeur du projet de GDE à Plouray, on en connaît les contours et l'on a de multiples exemples d'autres sites en exploitation.

- ◆ Quel intérêt économique ce type de projet présente-t-il pour les habitants du Centre Bretagne et du Pays du Roi Morvan en particulier ?
- ◆ Combien d'emplois créés face aux emplois détruits et aux activités déstabilisées (Gîtes, chambres d'hôtes, commerces, agriculture, immobilier, etc...).
- ◆ Quel coût pour les infrastructures de la région (routes, ronds points, bretelles d'accès, contournements d'agglomérations, etc...)
- ◆ Quel coût pour le bassin versant de l'Ellé, source d'alimentation en eau de nombreuses communes ?
- ◆ Quel coût pour la santé de la population ?
- ◆ Quel coût pour l'environnement ?

Voici de quoi occuper concrètement Mr Rivoal et la commission « Affaires économiques ». NPCB et les milliers de signataires de sa pétition traités de « moindre contestation » sont demandeurs de réponses documentées sur ces points.